

Charlesbourg, le 10 avril 1996

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

Précisions relatives aux plans cadastraux complémentaires confectionnés par le Fournisseur (Bien livrable no 13)

Tout Fournisseur ayant à produire ce bien livrable lors de l'exécution d'un mandat de rénovation cadastrale doit prendre en considération les précisions suivantes :

Support

La reproduction du plan cadastral complémentaire sur le support exigé dans les Instructions (version 2.1 page 68) n'est requise que pour la livraison 5. Pour les livraisons qui précèdent, une impression sur papier est acceptable.

Lieu, date et signature du plan cadastral complémentaire

Bien que reproduit à ses bureaux, le Fournisseur signera le plan cadastral complémentaire au bureau du Ministre. Les espaces prévus pour la signature et la date de celle-ci doivent donc être laissés libres. De plus, peu importe l'endroit de production de ce bien livrable, la mention « *Signé à Charlesbourg* » doit toujours apparaître.

Minute

Par le fait que le plan cadastral complémentaire sert à représenter un lot ne pouvant l'être sur le plan cadastral de rénovation, il en est partie intégrante. Pour cette raison, il devrait porter même minute.

Veuillez accepter nos salutations les plus sincères.

Source : Daniel Therrien, chargé de mandat
Service de la gestion des contrats et
des mandats de rénovation

(Avis 96-03)